

Procès Verbal de la réunion du 27 avril 2009

Le vingt avril deux mille neuf, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt sept avril deux mille neuf**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Vote des subventions aux associations
- Fonds de Solidarité Logement
- Acquisition de matériel
- Dévolution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement de la rue des Rocs
- Rapport du Centre Régional des Energies Renouvelables sur les bâtiments communaux :
 1. Etude d'implantation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté
 2. Etude d'implantation d'une centrale photovoltaïque
- Etude globale sur les haies et les arbres avec l'association Prom'Haies
- Appel à projets de la Région pour la plantation de petits bois et boqueteaux
- Contrat Local d'Initiative Climat du Pays des six vallées – Charte d'engagement
- Acquisition de chemins privés
- Travaux de voirie rue Casse Bots et rue Crouzille
- Travaux au logement du 21 rue Saint Jean Baptiste
- Réparation du portail du cimetière
- Délégué de la Communauté de Communes au Conseil de Développement du Pays des Six Vallées
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille neuf, le vingt sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrie.

Absent représenté : M. ROUSSEAU Christian

Absents : Mme EBRAN PICHON Martine, M. ROUSSEAU Daniel.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal de la réunion du 9 mars 2009

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 9 mars 2009 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Adoption du procès verbal de la réunion du 23 mars 2009

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 23 mars 2009 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2009 - 113 – Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations pour l'année 2009 de la manière suivante :

Associations	Rappel subv. versées en 2008	Demande subv. 2009	2009	
			vote	suffrage
JFC	500 + traçage	500 + traçage	500 + traçage	unanimité
APE	450	750	750	unanimité
Coop scolaire	1900	Transfert CCPM	/	/
ACCA	85	85	85	unanimité
Pierre de lune	700	/	/	
Pierre de Lune (pour l'organisation de Jazeneuil en fête le 21 juin 2008)	900			
Jazeneuil en fête		1200	1 200	unanimité
Comité d'Animation		1200	1 200	unanimité
Gym Harmonie		360	360	unanimité
A tout crin (21 juin 2009)		1000	1 000	unanimité
Nuits Romanes (18 juillet 2009)		1000 + personnel	1 000 + personnel	Délib du 9 mars 2009
UNSS collège	/	demande	Voir CCPM	
Pompiers Lusignan	175	175	175	unanimité
As. Amis Bibliothèque Département	80	80	80	unanimité
Accor	52	oui	52	unanimité
Route histor. Abbayes Haut Poitou	34	34	34	unanimité
Prévention Routière	40	40	Voir CCPM	
* Ligue Nationale contre le cancer	100	oui	/	
* Resto du Coeur		oui	100	unanimité
		TOTAL	6 536	

* Le Conseil Municipal souhaite alterner l'attribution de la subvention habituellement versée au profit de la Ligue Nationale contre le cancer, et permettre à d'autres associations caritatives d'accéder à un subventionnement de leurs activités. Pour 2009, l'association « les Restos du Cœur » a été retenue.

N° 2009 - 114 – Fonds de Solidarité Logement

Le Maire communique au Conseil Municipal, la demande de Monsieur le Président de l'association Fonds de Solidarité Logement 86, relative au financement du Fonds de Solidarité Logement.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de ce dispositif, il est demandé à la Commune de renouveler le geste de solidarité sociale qu'elle réalise depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme de **125 €** au Fonds de Solidarité Logement du Département de la Vienne dont les actions (prêts ou secours) permettent aux plus démunis d'accéder à un logement ou de le conserver.

N°2009 - 115 – Réflexion sur l'acquisition de matériel

Une réunion de la commission « matériel » sera programmée pour mener une réflexion sur les incidences qu'aura le transfert de compétence « Voirie » à la Communauté de Communes du Pays Mélusin, sur le parc communal du gros matériel d'entretien et de transport.

L'éventualité du transfert de l'entretien des chemins ruraux aura également une incidence sur l'évolution du parc matériel.

N°2009 - 116 – Acquisition d'un broyeur de végétaux

Monsieur Dominique QUINTARD présente les caractéristiques techniques d'un broyeur de végétaux d'occasion de marque ELIET Superprof actuellement en service aux Espaces Verts de la Direction des Services Economiques et Techniques du Centre Hospitalier Henri Laborit de POITIERS. Son prix est estimé à 1500 €.

Cet équipement permettrait de déchiqueter et de mettre en compost les nombreux branchages récupérés lors des entretiens annuels des haies et des arbres. Le compost ainsi obtenu servirait à assurer la technique du « paillage » et la fertilisation des massifs communaux.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix (7 voix pour 5 abstentions), le Conseil Municipal propose une négociation du prix d'acquisition de ce matériel entre 800 et 1000 €, et charge le Maire de déposer une offre de prix auprès du Directeur des Services Economiques et Techniques du Centre Hospitalier Henri Laborit de POITIERS, dans ce créneau de prix.

N°2009 - 117 – Assainissement collectif de la rue des Rocs

- Dévolution de la maîtrise d'œuvre -

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du vote du Budget Primitif du service d'Assainissement, un crédit avait été affecté à l'assainissement collectif de la rue des Rocs.

Il présente les résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre qui avait été souhaité par le Conseil Municipal :

Entreprises contactées	Taux	option	observations
BET TOUCHARD Buxerolles	5.90 % sur montant travaux	Plan topo 720 € HT	
NCA Neuville	6.50 % sur montant travaux	Plan topo 650 € HT	
DL Infra Poitiers	6.75 % sur prévisionnel travaux	Plan topo 250 € HT	
GUICHARD – de GROMARD Poitiers	6.00 % sur prévisionnel travaux	Plan topo 650 € HT	
SESAER Lezay			Pas de réponse
I D Poitiers			Pas de réponse
SCP BIGET SAUX Saint Benoit			Pas de réponse

La commission d'appels d'offres propose de retenir la société NCA sur les critères suivants :

- Actuellement, les prix pratiqués par les entreprises sont très souvent nettement inférieurs aux prévisionnels des maîtres d'œuvres, ce qui donne un avantage aux maîtres d'œuvres appliquant leur taux de rémunération sur le coût réel des contrats de travaux et non sur l'estimatif prévisionnel
- la société NCA a déjà été retenue pour la maîtrise d'œuvre des travaux prévus aux lagunes, ce qui permettrait de réaliser une consultation unique pour les deux projets, limitant ainsi les frais de publication d'annonce dans la presse (environ 450 € HT par annonce).

Compte tenu des éléments ci-dessous relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement collectif de la rue des Rocs, le Conseil Municipal retient :

- la société NCA de NEUVILLE au taux de 6.50 % du coût réel des contrats de travaux, et la proposition d'option d'un plan topographique pour un montant de 650 € HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire :

- pour signer l'ensemble des pièces du contrat avec la société NCA de NEUVILLE,
- pour mener les opérations de consultation des entreprises après les études préliminaires et d'avant projet du maître d'œuvre.

**N°2009 - 118 – Rapports du Centre Régional des Energies
Renouvelables sur les bâtiments communaux**

— Etude d'implantation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté -

— Etude d'implantation d'une centrale photovoltaïque -

Le Conseil Municipal de JAZENEUIL avait décidé de confier au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) une étude sur les possibilités de recours aux énergies renouvelables pour les bâtiments communaux.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables ayant réalisé les études, Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente les rapports établis sur les projets suivants :

- implantation d'une **chaudière automatique à bois déchiqueté** pour les bâtiments communaux (Mairie, Salle des Fêtes, Bibliothèque, ...) et intercommunaux (Ecoles, RAM)
- implantation d'une **centrale photovoltaïque**

Concernant l'étude d'implantation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté, les points suivants ont été étudiés :

- les aménagements du site (accès des camions de livraison, ...)
- la création d'une chaufferie automatique (emplacement de la chaudière et du silo de stockage)
- la création de sous-stations permettant la livraison de la chaleur
- le réseau enterré

Deux solutions ont été étudiées :

- 1. prise en compte des bâtiments : Mairie, salle des fêtes, cantine, bibliothèque, école, projet d'agrandissement de l'école, Relais Assistantes Maternelles (RAM), et salle associative
- 2. les mêmes bâtiments à l'exception du Relais Assistantes Maternelles (RAM), et de la salle associative

Des deux solutions, la seconde sera retenue comme plus avantageuse uniquement si une modification du tableau électrique du RAM et de la salle associative est envisagée. En effet, il faut installer une régulation du chauffage sur ces deux bâtiments compte tenu de leur utilisation épisodique, afin d'éviter que les convecteurs installés fonctionnent à plein régime lorsque les lieux ne sont pas occupés.

L'étude pour la mise en place d'une chaufferie bois sur la solution 1 est positive, des atouts favorisant le projet :

- le bâtiment existant (garage face salle des fêtes) peut recevoir la chaudière et le stockage, juste après quelques modifications
- l'accès est suffisant pour la livraison du bois déchiqueté
- les bâtiments sont proches les uns des autres ce qui limite le linéaire de réseau, donc les pertes d'énergie
- possibilité de procéder par étapes dans la mise en service des réseaux par l'implantation de sous-stations

En fonction des besoins énergétiques pour les bâtiments concernés, le CRER préconise une chaudière d'une puissance de 109 kW et un silo de stockage de 37 m³. Les indicateurs environnementaux annoncent une réduction d'émission de CO₂ de 26.65 tonnes/an. Les indicateurs financiers annoncent un gain cumulé sur 15 ans de 39634 € avec un prix d'achat du combustible bois de 0,0257 €/kWh. La faisabilité technique du projet de chaudière automatique à bois déchiqueté est vérifiée car un accès peut être aménagé pour les véhicules de livraison et un espace suffisant est

disponible pour l'implantation de l'ensemble thermique. D'un point de vue économique, le projet montre un bilan financier favorable.

Concernant l'étude d'implantation d'une centrale photovoltaïque, les points suivants ont été étudiés :

- l'implantation technique des modules solaires photovoltaïques (intégration, surimposition, au sol, ...etc)
- la distribution de l'électricité au réseau électrique
- l'enjeu financier

En fonction des besoins d'électricité pour les bâtiments Mairie – Ecoles, le CRER préconise une installation de 36 m² de panneaux sur le toit du préau de l'école en intégration dans la couverture. Pour une consommation de 4304 kWh/an, la production obtenue serait de 5190 kWh/an. La solution la plus avantageuse pour la collectivité est la « vente totale » de l'électricité. Les indicateurs environnementaux annoncent une réduction d'émission de CO₂ de 2,6 tonnes/an. Les indicateurs financiers annoncent un gain cumulé sur 20 ans de 56142 €, avec un prix d'achat de l'énergie photovoltaïque de 0,60176 €/kWh.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. sur l'étude d'implantation d'une chaudière automatique à bois déchiqueté :
 - donne un avis favorable
 - décide de présenter le projet à la Communauté de Communes du Pays Mélusin dans le cadre de sa compétence « école »,
2. sur l'étude d'implantation d'une centrale photovoltaïque :
 - donne un avis favorable
 - décide de présenter le projet à la Communauté de Communes du Pays Mélusin dans le cadre de sa compétence « école ».

N°2009 - 119 – Etude globale du patrimoine des haies et des arbres hors forêt avec l'association PROM'HAIES

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente la proposition de l'association PROM'HAIES de MONTALEMBERT (79) pour établir un inventaire communal du patrimoine des haies et des arbres hors forêts.

Cette étude prévoit :

- un inventaire du patrimoine arboré du territoire communal : 12 jours
Cet inventaire serait réalisé lors d'une démarche associant habitants et acteurs locaux
Elaboration d'une fiche d'inventaire
Mise en place et animation du groupe local
- échange avec les agriculteurs : 2 jours
- diagnostic : 3 jours

Définition d'objectifs, de priorités, de zonages pour le devenir du patrimoine
Proposition de préfiguration d'un programme d'actions

Le montant de l'étude s'élève à la somme de : 17 jours à 400 € = 6 800 €.

Une demande de subvention pourra être déposée auprès de la Région dans le cadre des appels à projets « Paysage », auprès du Pays des 6 Vallées dans le cadre des programmes « LEADER », et auprès du Département.

Les résultats de l'étude permettront de notifier dans le Plan d'Occupation des Sols les éléments paysagers à préserver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier l'étude globale du patrimoine des haies et des arbres hors forêt à l'association Prom'Haies pour un montant de 6 800 €.

**N°2009 - 120 – Appel à projet de la Région Poitou-Charentes
- Plantation de petits bois et boqueteaux -**

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente le dispositif mis en place par la Région Poitou-Charentes sur la plantation de petits bois et boqueteaux pour favoriser la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

Une aide forfaitaire de 2 € par plant pourrait être attribuée par la Région, plafonnée à 3500 € par hectare et à 15 000 € par projet. Les projets doivent être au minimum établis sur une surface de plantation de 0.5 hectare d'un seul tenant sur une largeur d'au moins 20 mètres avec au minimum 1000 plants par projet et une densité de 1300 plants par hectare.

Monsieur Jérôme MÊMETEAU préconise la plantation du site de l'ancienne décharge municipale qu'il a fait chiffrer par l'association Prom'Haies.

L'estimatif prévisionnel s'élève à la somme de 4.900 € HT, soit 5 368.20 € TTC, pour l'acquisition et la plantation de 1000 plants. La subvention équivalente serait de 1976 €.

Après en avoir délibéré à la majorité des voix,(10 voix pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal accepte le devis de l'association Prom'haies pour un montant de 4.900 € HT, soit 5 368.20 € TTC, et demande au Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Région Poitou-Charentes pour aider la Commune dans la conduite de ce projet.

**N°2009 - 121 – Contrat Local d'Initiative Climat
du Pays des 6 Vallées
- Charte d'engagement -**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la plaquette d'informations réalisée par le syndicat mixte du Pays des Six Vallées sur la charte d'engagement des acteurs du Pays pour le climat.

Pour faire face au réchauffement climatique, tous les acteurs, que ce soit au niveau européen, national ou régional sont investis pour réaliser les objectifs du protocole de Kyoto, à savoir la réduction des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la charte d'engagement du Contrat d'Initiative Climat du Pays des Six Vallées.

N° 2009 - 122 – Refonte de la voirie

- Acquisition de chemins privés -

Le Conseil Municipal prend connaissance du listing des voies privés à acquérir par la Commune, objet de la dernière refonte de la voirie :

Référence	Désignation de la voie privée	observation
1 C	La Jumeau	acquisition à faire – voir les propriétaires
2 C	Bois Métais	acquisition à faire – voir les propriétaires
3 C	La Basse Vallée	voir les propriétaires
4 C	La Vaudebreuil au Trébassy	voir les propriétaires
5 C	Le Trébassy	voir les propriétaires
6 C	La Vau de Breuil	voir les propriétaires
7 C	Puy Godet	Dossier réalisé par le géomètre – voir les propriétaires
8 C	La Pétinière	acquisition à faire – voir les propriétaires
	La Pétinière	BND (délib n°351 du 22.10.2007) acquérir l'ensemble puis revendre une partie à Mme CHAUVÉAU GABARD
9 C	La Mimaudière	Dossier réalisé par le géomètre – voir Notaire pour établissement de l'acte
10 C	Les Châtres	acquisition à faire – voir les propriétaires
11 C	La Chaumelière	voir les propriétaires
12 C	La Chaumelière	voir les propriétaires
13 C	Les Amilières	voir les propriétaires
14 C	Le Châtaignier	acquisition à faire – voir les propriétaires
15 C	Le Champ de la Croix	acquisition à faire – voir les propriétaires
16 C	La Carte	acquisition à faire en partie – voir les propriétaires
17 C	La Quinterie	acquisition à faire – voir les propriétaires
18 C	La Barre (ferme)	acquisition à faire – voir les propriétaires
19 C	Le Morbu - la Girauderie	acquisition à faire avec le 21 C – voir les propriétaires
20 C	Allée de la Barre	Procédure terminée – acte signé
21 C	Le Morbu – vers la Barre	acquisition à faire avec le 19 C – voir les propriétaires
22 C	La Petite Rémondrière	voir les propriétaires
23 C	La Sagrie	Dossier réalisé par le géomètre – voir Notaire pour établissement de l'acte

Suivant l'état d'avancement des dossiers de chacun de ces chemins, il conviendra de faire le point avec les différents propriétaires pour en finaliser la vente ou l'abandon des démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- propose d'acquérir chacune des voies privées au prix forfaitaire de 1 €
- charge le Cabinet BIGET SAUX de SAINT BENOIT pour l'établissement des dossiers de modification du parcellaire
- charge Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, pour l'établissement des actes d'acquisition.

Le Conseil Municipal prend également connaissance du listing des emprises faites par la Commune sur des propriétés privées pour l'élargissement de chemins ruraux ou voies communales :

VC n°31	de la Mimaudière	parcelle D 577 (33 ca) à acquérir à M. et Mme Gérard INGUENEAU
CR n°39	de la Mimaudière à Sanxay	7 a 54 ca à acheter à M. et Mme Gustave BEAUCHAMP
CR n°41	des Touches à la Mimaudière (vers les Châtres)	21 a 94 ca à acquérir à divers propriétaires
VC n°10	de la Pétinière	30 a 98 ca à acquérir à divers propriétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- propose d'acquérir chacune des parties privées au prix forfaitaire de 1 €
- charge le Cabinet BIGET SAUX de SAINT BENOIT pour l'établissement des dossiers de modification du parcellaire
- charge Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, pour l'établissement des actes d'acquisition.

N° 2009 - 123 – Travaux de voirie

- Rue Casse Bots et rue Crouzille -

Monsieur Bernard MACOUIN rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la chaussée de la rue Casse Bots et de la rue Crouzille qui a été budgétisé.

La maîtrise d'œuvre pourrait être demandée à la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Une première estimation des travaux réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement s'élève à 37 955 € HT, soit 45 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (11 voix pour, 1 abstention) :

- accepte le principe de réfection de la chaussée de la rue Casse Bots et de la rue Crouzille
- demande l'intervention de la Direction Départementale de l'Équipement pour la maîtrise d'œuvre des travaux dans le cadre de l'ATESAT
- charge le Maire de mettre en place une consultation d'entreprises pour les travaux avec avis d'appel public dans la presse. Le marché sera passé sous forme de procédure adaptée.

**N° 2009 - 124 – Logement locatif du
21 rue Saint Jean Baptiste
- Travaux de rénovation -**

Monsieur le Maire rappelle que le logement locatif du 21 rue Saint Jean Baptiste a fait l'objet de travaux de rénovation notamment au niveau des peintures, avant sa remise en location.

Des travaux complémentaires imprévus (fourniture et pose de lambris plafond et caisson de hotte) ont du être réalisé d'urgence :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Ebénisterie Création LUSIGNAN	1040.00 €	1243.84 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les travaux réalisés par l'entreprise Ebénisterie Création de LUSIGNAN pour un montant de 1 040 € HT, soit 1 243.84 € TTC, et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

Pour information, le Maire communique l'estimation faite par l'agence immobilière IMO CONSEIL de LUSIGNAN de ce logement : entre 70 000 et 85 000 € net vendeur.

N° 2009 - 125 – Réparation du portail du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le portail d'entrée principale du cimetière a été endommagé par un véhicule sans que l'auteur ne se soit fait connaître.

Certaines pierres des pilastres ont été déplacées, voir endommagées.

Des devis ont été réalisés pour la réparation des pilastres mais également pour le renforcement des deux vantaux du portail :

Serrurerie		Maçonnerie	
Ets DELAVault H. JAZENEUIL	Réparation : 180.00 € HT Reprise et renfort : 635.75 € HT	Ets GAILLARD J. JAZENEUIL	1 147.00 € HT
Ets THEVENET ROUILLE	Restauration complète : 4 272.00 € HT	Ets PETIT ROUILLE	1 380.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les deux devis ci-après :

- Ets DELAVault Hubert :
 - pour la réparation : 180.00 € HT, soit 215.28 € TTC
 - pour le changement des tôles : 635.75 € HT, soit 760.36 € TTC,

- Ets GAILLARD Jean :

- pour la réparation : 1 147.00 € HT, soit 1371.81 € TTC

Il est à noter que chacune des entreprises a prévu le démontage des deux vantaux dans son devis. Une seule facturera la prestation.

Les dépenses seront imputées en investissement, à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

**N°2009 - 126 – Conseil de Développement
du Pays des 6 Vallées**

Le Président du Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées a demandé au Président de la Communauté de Communes du Pays Mélusin de désigner ses représentants au sein du Conseil de Développement.

Chaque Conseil Municipal est invité à proposer une personne volontaire résidant dans la commune pour représenter la Communauté de Communes à ce conseil.

N°2009 - 127 – Défense incendie

Monsieur le Maire communique la réponse faite par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Vienne au sujet de la défense incendie du bâtiment de stockage de bois que souhaite construire Monsieur Jean Claude GARRAT, menuisier à JAZENEUIL (les Champs de la Pierre).

Considérant que :

- le bâtiment le plus grand de M. GARRAT a une superficie de 400 m² et est isolé de son projet visé par le permis de construire
- le projet de point d'eau mentionné est à 300 m du bâtiment de M. GARRAT
- cet emplacement pourrait améliorer la défense incendie du village de la Mimaudière

le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Vienne a accepté ce nouvel emplacement sur le plan de la Mimaudière (à proximité de l'aire de stockage des matériaux), à condition que le poteau délivre un minimum de 60 m³/heure.

Pour rappel, un devis avait été établi par le SIAEPA en octobre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande la réalisation des travaux d'installation de la borne incendie par le SIAEPA de LUSIGNAN suivant réactualisation du montant de 2526.90 € HT, soit 3022.17 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2315 de l'opération « Protection incendie ».

N° 2009 - 128 – Abri-bus du Pinacle

Monsieur le Maire rappelle le projet de remplacement de l'ancien abri-bus du Pinacle dont les travaux vont s'échelonner suivant le détail ci-dessous :

- terrassement réalisé en régie
- dépose de l'ancien abri-bus – Prévoir un plan de retrait amiante pour la toiture
- construction d'un nouvel abri-bus

A ce jour, le terrassement est réalisé.

Des devis seront demandés pour la dépose de la toiture.

Des devis ont été réalisés pour la construction d'un nouvel abri-bus :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Ets Bernard JEAN LUSIGNAN	2 552.00 € posé	3 081.14 € TTC posé
Ets Techni contact	2 374.50 € HT non posé	2 839.90 € TTC non posé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Bernard JEAN de LUSIGNAN pour un montant de 2 552.00 € HT, soit 3052.19 € TTC pour la fourniture et la pose d'un abri-bus en bois de châtaignier.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

N° 2009 - 129 – Chantier Loisirs

Le Chantier Loisirs de JAZENEUIL prévu initialement entre le 10 août et le 14 août 2009 a été déplacé entre le 3 août et le 7 août 2009 pour permettre à une autre commune du canton d'organiser son chantier sur des travaux spécifiques.

N° 2009 - 130 – Fête du 14 août 2009

Monsieur Stéphane PIN présente le devis de l'entreprise PYRO CONCEPT de NAZELLES NEGRON (37) pour la fourniture, la mise en œuvre et la sonorisation du feu d'artifice de la fête du 14 août 2009 pour un montant de 2700 € TTC.

Ce devis est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 2009 - 131 – Ancien local technique

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt d'aménager l'ancien local technique en salle familiale pour accueillir quelques réceptions.

Il invite le Conseil Municipal à réfléchir sur les conditions de mise à disposition de ce local pour prendre une décision au plus vite.

N°2009 - 132 – Espace cinéraire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a accordé une subvention de 1643 € pour aider la Commune de JAZENEUIL à financer le projet d'espace cinéraire au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 0 heure 30 minutes.